



LES RENCONTRES  
RÉGIONALES

PROGRAMME 2017

## LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU BLOC LOCAL

### Les impacts institutionnels de l'évolution des périmètres et des transferts de compétences

Au 1er janvier 2017, le nombre de communautés a diminué de près de 40%. 23 communautés d'agglomération ont été créées à cette même date ainsi que cinq nouvelles communautés urbaines et une métropole supplémentaire. Ce *big bang* des périmètres communautaires s'accompagne du transfert obligatoire immédiat de nouvelles compétences structurantes : intégralité du développement économique, promotion du tourisme (dans l'immédiat) ou eau et assainissement (d'ici 2018 ou 2020).

Nouveaux périmètres, nouvelles compétences : la question de la gouvernance de ces nouveaux ensembles devient centrale. L'harmonisation des compétences en cas d'évolution récente du périmètre communautaire, voire de celui de tout ou partie des communes membres, rend nécessaire une réflexion sur les compétences et projets de ces nouveaux ensembles. De nombreux territoires souhaitent profiter de cette redéfinition du projet politique pour repenser la manière d'exercer les compétences au sein du bloc local. Cette réorganisation profonde implique souvent, en parallèle, une réflexion autour de la gouvernance politique.

#### *Nous vous donnons rendez-vous :*

Nouvelle Aquitaine, communauté d'agglomération du Grand Périgueux - 14 juin de 10h à 13h

Grand Est, communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du bassin de Bologne Vignory  
Froncies \*

Hauts de France \*

Normandie, communauté Intercom de la Vire au Noireau \*



## GEMAPI

### Préparer la prise de compétence

La loi Maptam confie aux communautés la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au 1er janvier 2018. Si cette nouvelle compétence « Gemapi » doit permettre de structurer et de rendre plus lisibles et efficaces les actions dispersées conduites jusqu'alors par de nombreux acteurs dans le champ du grand cycle de l'eau, elle ne manque pas d'interroger les élus communautaires. L'heure est toutefois aujourd'hui à la préparation de la prise de compétence, et il apparaît essentiel que les communautés et métropoles, détentrices et financeurs de la Gemapi, soient pleinement investies dans le dialogue territorial en cours de déploiement. Ces rencontres régionales ont pour objectif d'offrir aux élus communautaires un point d'information et de connaissance sur la compétence Gemapi, de présenter la position et les recommandations de l'AdCF à ses adhérents, et de permettre un dialogue avec des communautés aux expériences avancées et un représentant de l'Etat local.

#### *Nous vous donnons rendez-vous :*

Occitanie, communauté d'agglomération du Grand Cahors - 19 mai de 10h à 13h

Normandie, communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine - 23 mai de 10h à 13h

Auvergne Rhône-Alpes, communauté de communes du Grésivaudan - 16 juin de 14h à 17h

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Durance Luberon Verdon Agglomération - 28 juin de 10h à 13h  
Grand Est \*

Outre-mer : visio conférences dédiées aux communautés des Antilles et de l'Océan Indien \*

Pays de la Loire \*



## REDÉFINITION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS COMMUNES/ COMMUNAUTÉS

### L'évaluation des charges transférées et les ajustements en matière d'attribution de compensation

Les périmètres communautaires ont connu des transformations d'une ampleur exceptionnelle au 1er janvier 2017. Ces évolutions impliquent de nombreuses réorganisations, parmi lesquelles figurent des transferts de compétence qui réinterrogent les équilibres financiers communes / communauté. En parallèle, le paysage de finances locales connaît ses propres mutations (baisse des dotations et ses répercussions en matière de fonctionnement, d'investissement et de commande publique, révision des valeurs locatives des locaux professionnels,...) qui s'ajoutent aux changements générés par la réorganisation territoriale.

- Subventions
- Reversement de la taxe de séjour
- Autre



#### *Nous vous donnons rendez-vous :*

Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole (4ème trimestre 2017)

Bourgogne Franche-Comté, Grand Autunois Morvan \*

Hauts de France \*

Provence-Alpes-Côte d'Azur \*



## MISE EN OEUVRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME

### Quelle stratégie d'attractivité touristique pour quelle destination ?

La loi NOTRe a inscrit de plein droit la promotion du tourisme parmi les compétences des intercommunalités, à l'exception des communes touristiques érigées en stations classées de tourisme. Par ailleurs, la recomposition de la carte intercommunale a élargi les périmètres d'intervention tout en rapprochant, dans de nombreux cas, pôles urbains et espaces ruraux. Dans l'exercice de leurs compétences touristiques, les nouvelles intercommunalités issues de ces vastes fusions ont à combiner plusieurs types d'offres et d'atouts touristiques.

Cette mutation territoriale peut représenter une opportunité pour consolider les politiques touristiques locales. Levier incontestable du développement économique, le tourisme n'en reste pas moins une véritable économie de marché avec des clients dont les attentes évoluent, où la dimension numérique s'impose de plus en plus et où la concurrence entre territoires s'exacerbe... Dans ce contexte, il devient crucial pour les territoires de faire correspondre la stratégie d'attractivité touristique à une véritable destination touristique, en adéquation avec les attentes de la clientèle.

### *Nous vous donnons rendez-vous :*

Occitanie, Le Grand Narbonne - 21 juin  
Grand Est, Ardenne Métropole - 4 juillet  
Bretagne, Vannes Agglomération, Golfe du Morbihan - 5 juillet  
Provence-Alpes-Côte d'Azur \*  
Auvergne Rhône-Alpes \*  
Centre-Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire \*  
Nouvelle Aquitaine \*

## LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

### Les nouvelles responsabilités communautaires au regard des enjeux spécifiques du commerce

Une nouvelle responsabilité en matière de « politique locale du commerce » est confiée aux communautés par la loi NOTRe. Cette compétence vise à placer dans un cadre intercommunal les réflexions et actions dans ce domaine du commerce reconnu comme un enjeu majeur dans le fonctionnement des territoires. Les contours de cette compétence ne sont pas clairement définis ; les collectivités auront à les préciser selon leur contexte spécifique. C'est pourquoi l'AdCF invite les communautés à mieux identifier les axes d'interventions possibles des communautés en matière de commerce et à débattre des enjeux majeurs auxquels elles peuvent être amenées à répondre.

### *Nous vous donnons rendez-vous :*

Hauts de France, Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer - 17 mars de 14h à 16h30  
Nouvelle Aquitaine, Communauté d'agglomération du Grand Dax - 12 décembre de 10h à 13h  
Normandie \*  
Grand Est \*  
Pays de la Loire \*



## LES AUTRES RENCONTRES RÉGIONALES

### CYCLE NATIONAL "RELATION COMMUNAUTÉS - RÉGION"

*Le cycle national, consacré à la relation communautés - région, se poursuit en 2017, pour notamment accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre des schémas régionaux de développement économique et d'aménagement du territoire.*

Corse, Communauté d'agglomération du pays Ajaccien - 8 juin de 10h à 16h  
Ile-de-France, Conseil régional Ile-de-France \*

## AUTRES THÉMATIQUES

Hauts de France, Amiens sur le thème " Routes, voiries, intercommunalités. Quels enjeux pour demain ? " le 3 mai de 10h30 à 12h30  
Nouvelle-Aquitaine, Le Grand Poitiers «Club des agglomérations et métropoles» sur le thème de l'habitat le 5 juillet de 10h à 13h  
Outre-Mer, Communauté intercommunale Réunion Est - CIREST (thème et date à préciser)  
Outre-Mer, participation à la conférence d'Inteco'Outre-mer à Mayotte (automne 2017)

\* Dates en cours, seront disponibles très prochainement sur le site internet de l'AdCF



22, rue Joubert • 75009 Paris  
T. 01 55 04 89 00  
F. 01 55 04 89 01  
[www.adcf.org](http://www.adcf.org)  
[adcf@adcf.asso.fr](mailto:adcf@adcf.asso.fr)

En collaboration avec :

